



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale ; celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

FLASH SPECIAL

Ravageurs

🍏🍎🍎 Frelon asiatique : détecté dans le Nord et le Pas-de-Calais

Frelon asiatique : *Vespa velutina nigrithorax*

Description

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*), appelé aussi frelon à pattes jaunes, se distingue du frelon européen (*Vespa crabro*) par sa taille et sa couleur : il est plus petit (15 à 32 mm), l'extrémité de ses pattes est jaune, son thorax est entièrement noir et son abdomen présente des segments bruns bordés d'une bande orangée. Son nid est de forme sphérique à ovoïde et peut atteindre, au maximum, 80 cm de diamètre. Il est généralement accroché à des hauteurs importantes.

Les futures jeunes reines sortent du nid à l'automne pour s'accoupler avec les mâles, puis entrent en diapause hivernale. Au printemps, chaque reine construit un nid dans lequel elle pond et élève ses premières futures ouvrières. Celles-ci prendront ensuite en charge la construction du nid et l'entretien de la colonie. La reine se contentera, quant à elle, de pondre le reste de sa vie. La taille du nid augmente jusqu'à l'automne.



Frelons asiatiques
(FEREDEC Bretagne)



© Q. Rome

Le frelon asiatique, *Vespa velutina nigrithorax*, mesure entre 17 et 32 mm de longueur.
(Quentin Rome, MNHN)

Nuisibilité potentielle

Selon les études toxicologiques menées jusqu'alors, il n'est pas avéré que le venin du frelon asiatique, si sa pique est douloureuse, soit plus dangereux que celui d'une guêpe ; les personnes allergiques au venin d'hyménoptères y étant très sensibles également et le risque étant en lien étroit avec le nombre de piqûres. L'agressivité des individus en cas de défense du nid semble plus grande.

Les larves sont nourries par les ouvrières qui capturent de nombreuses proies (insectes, araignées, ...) et notamment des abeilles domestiques. Sur le plan écologique, le frelon asiatique est un redoutable prédateur que l'on peut penser nuisible à l'ensemble de l'écosystème.

Le frelon asiatique, danger sanitaire

C'est la prédation potentielle qu'il occasionne sur les ruchers qui a conduit à son classement, le 26 décembre 2012, en tant que danger sanitaire de deuxième catégorie pour l'abeille domestique (*Apis mellifera*) sur tout le territoire français.

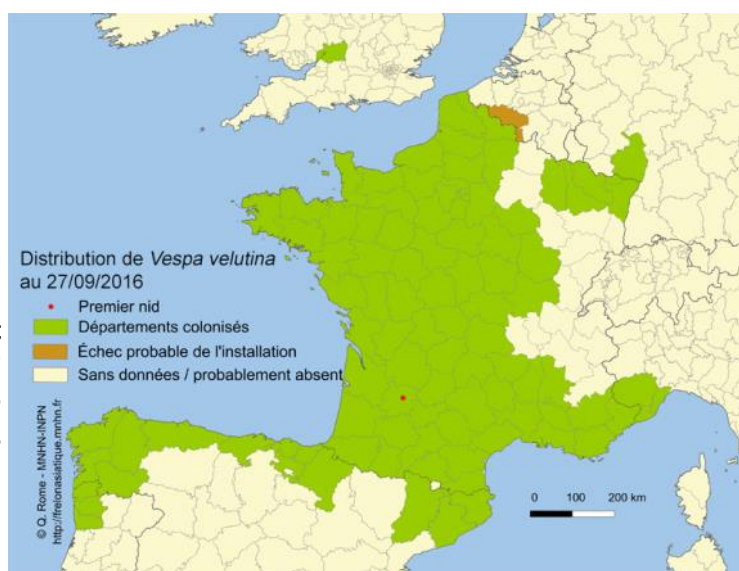
L'espèce a également été classée espèce exotique envahissante selon le code de l'environnement le 22 janvier 2013, interdisant son introduction volontaire dans le milieu naturel.

Ces classements permettent la définition et la mise en place d'actions de surveillance, de prévention et de lutte contre cet insecte. Les modalités des actions à mener sont actuellement en cours de définition.

Répartition

Après son installation dans le sud-ouest de la France, le frelon asiatique a progressé vers le nord et l'est.

Il a été signalé dans le Pas-de-Calais et dans le Nord respectivement les 26 et 27 septembre 2016. Les communes où il a été observé sont Clairmarais (62) et Wattignies (59). Il a également franchi la Manche et a été détecté en Angleterre ce mois de septembre.



Distribution du frelon asiatique en Europe

(Sources : INPN (France), Dirección General de Calidad y Evaluación Ambiental y Medio Natural (Espagne), ICNF (Portugal), CARI et DGARNE (Belgique), Università de Torino (Italie), R. Witt (Allemagne), NNSS et NBU (Grande Bretagne).)

Risque de confusion

Les risques de confusion avec d'autres insectes sont possibles. En 2012, deux cas de confusion avec le Sirex géant ont eu lieu (voir BSV JEV édition Nord-Pas de Calais N°6 du 28 août 2012). Sur la commune de Barastre en octobre 2012, un nid d'une guêpe du genre *Dolicho vespula* avait été confondu avec celui du frelon asiatique (voir BSV JEV édition Nord-Pas de Calais n°1 du 28 mars 2016).

Lutte

Une lutte irraisonnée contre une espèce envahissante peut conduire à favoriser son installation. Cela a été trop souvent le cas par le passé. Les espèces envahissantes ont en général une très forte capacité d'adaptation et de dispersion. C'est le cas du frelon asiatique à pattes jaunes. Les méthodes de lutte qui ont un impact sur le reste de l'environnement (comme l'utilisation d'appâts empoisonnés) risquent donc de desservir nos espèces locales en faveur de ce dernier.

Les conseils actuels pour lutter contre le frelon sont répertoriés sur <http://frelonasiatique.mnhn.fr/lutte/>

Plus d'informations

Le Muséum National d'Histoire Naturelle a mis en place un nouveau site internet concernant cet insecte : <http://frelonasiatique.mnhn.fr/>.

Ce site, régulièrement mis à jour, permet de s'informer sur l'identification du frelon asiatique, sa biologie, sa progression, les moyens de lutte,...

Merci à Quentin ROME du Muséum National d'Histoire Naturelle pour les informations fournies et les photographies prêtées.

Une surveillance des parcelles où des ruches sont présentes est donc de rigueur, particulièrement dans les secteurs où la présence du frelon asiatique a été observée ces derniers jours.

En cas de suspicion de présence du frelon asiatique, contacter la FREDON Nord Pas-de-Calais :

03 21 08 88 75

karine.petit@fredon-npdc.com

Ou la FREDON Picardie :

03.22.33.67.10

Ne pas confondre

Nid de frelons asiatiques
(FEREDEC Bretagne)

≠



Nid de la guêpe *Dolicho vespula*
Photo : Gérard Cailliez)



© Q. Rome

Le frelon asiatique, *Vespa velutina nigritorax*, mesure entre 17 et 32 mm de longueur.
(Quentin Rome, MNHN)



© Q. Rome

La Guêpe des buissons, *Dolicho vespula media* mesure entre 15 mm et 22 mm de longueur.
(Quentin Rome, MNHN)

Informations pratiques

Accédez aux autres éditions du BSV :

- ⊗ <http://www.draaf.nord-pas-de-calais-picardie.agriculture.gouv.fr/>
- ⊗ <http://www.agriculture-npdc.fr/bulletin-sante-vegetal.html>
- ⊗ <http://www.chambres-agriculture-picardie.fr/productions/productions-vegetales/bulletins-de-sante-du-vegetal.html>

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Ce bulletin est rédigé à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. Il donne la tendance de la situation sanitaire. Toutefois celle-ci ne peut être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Directeur de la publication : Christophe BUISSET - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Animateurs filières et rédacteurs : Ludovic TOURNANT - FREDON Nord-Pas de Calais - co-animateur Picardie des filières pommes et poires : François Hanquart FREDON Picardie.

Bulletin édité sur la base des observations réalisées par les partenaires du réseau Haut-de-France : producteurs, Techniciens, FREDON Nord Pas-de-Calais, FREDON Picardie.

Coordination et renseignements : Jean Pierre Pardoux - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Ludovic TOURNANT - FREDON Nord-Pas de Calais

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la [DRAAF Nord-Pas-de-Calais-Picardie](http://www.draaf.nord-pas-de-calais-picardie.fr) et des [Chambre d'Agriculture Hauts-de-France](http://www.chambres-agriculture-picardie.fr)